



466ème séance plénière

FSC Journal No 472, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 4/05
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITES DU SEMINAIRE
DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE SUR LES DOCTRINES MILITAIRES

(Vienne, les 14 et 15 février 2006)

L'OSCE tiendra un séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires à Vienne les 14 et 15 février 2006, cinquième séminaire de ce type au sein de la CSCE/de l'OSCE, afin d'examiner les changements survenus dans les doctrines militaires du fait de l'évolution des menaces, des formes changeantes des conflits et de l'émergence de nouvelles technologies. Ces changements seront examinés du point de vue de leur impact sur les forces armées et les structures de défense. Les conclusions et recommandations issues du séminaire seront étudiées par le Forum de l'OSCE/FCS.

Le présent séminaire se tiendra conformément à la Décision No 3/05 du FCS (FSC.DEC/3/05). La tenue de ces séminaires est encouragée dans le Document de Vienne 1999 des Négociations sur les mesures de confiance et de sécurité et vise à améliorer les relations mutuelles entre les Etats participants en s'attachant à promouvoir le processus de transparence, d'ouverture et de prévisibilité.

I. Ordre du jour et calendrier

Mardi 14 février 2006

10 heures - 13 heures	Remarques liminaires	Introduction par le Président du séminaire (Belgique)
	Séance 1	Changements dans les doctrines
		<ul style="list-style-type: none">– Introduction par le modérateur de la séance– Orateurs principaux
		1. Evolution des menaces et formes changeantes des conflits : leur nature,

leur dimension et leurs effets pour
l'espace de l'OSCE

2. Incidences sur les doctrines militaires
et contribution des instruments
politico-militaires pour faire face à ces
défis

- Débat avec le panel et les participants
- Remarques de clôture du modérateur

15 heures – 18 heures Séance 2

Changements technologiques

- Introduction par le modérateur de la
séance
- Orateurs principaux

1. Progrès technologiques : évaluation
des avantages et inconvénients des
changements technologiques pour la
doctrine et les opérations militaires

2. Dans une ère de spécialisation accrue
et de systèmes militaires très complexes,
quelles sont les incidences pour les
capacités de défense, l'interopérabilité et
les opérations multinationales ?

- Débat avec le panel et les participants
- Remarques de clôture du modérateur

Mercredi 15 février 2006

10 heures – 13 heures Séance 3

Impacts des changements dans les
doctrines et les technologies

- Introduction par le modérateur de la
séance
- Orateurs principaux

1. Incidences des changements dans les
doctrines et les technologies sur les
structures et les activités militaires

2. Incidences pour la politique de
sécurité et de défense, notamment
maîtrise des armements et

renforcement de la confiance et de la sécurité

- Débat avec le panel et les participants
- Remarques de clôture du modérateur

15 heures – 18 heures Séance 4

Questions/leçons identifiées et objectifs pour l'avenir

- Résumé du modérateur de la séance
- Discussion
- Conclusions et recommandations
- Remarques de clôture par le Président du séminaire

II. Modalités d'organisation

A. Préparatifs du séminaire

1. Les chefs d'état major de la défense/général ou autres hauts représentants et universitaires concernés des Etats participants ont été invités à assister au séminaire. Après des consultations appropriées, le Président du FCS a invité des organisations, institutions et personnalités internationales compétentes. Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) et les partenaires pour la coopération (Afghanistan, Japon, République de Corée, Mongolie et Thaïlande) ont également été invités à assister au séminaire.
2. Le Président du FCS désignera un modérateur et un rapporteur pour chaque séance. Il choisira également des orateurs principaux et des intervenants pour chaque séance parmi les noms proposés par les Etats participants. Les orateurs principaux devront faire parvenir leur exposé le lundi 16 janvier 2006 au plus tard aux fins de leur diffusion aux délégations.
3. Une réunion préparatoire finale sera organisée le 13 février 2006 pour permettre à la Troïka du Forum, au Président du séminaire, et aux modérateurs, orateurs principaux, rapporteurs et intervenants d'examiner de façon détaillée la conduite du séminaire et la meilleure manière d'en assurer la gestion pour obtenir les résultats souhaités.
4. Le Secrétariat, conformément à ses responsabilités, appuiera le Président du séminaire et le Président du FCS dans les préparatifs administratifs et budgétaires du séminaire.
5. Un déjeuner-buffet et une réception/cocktail en soirée seront organisés par les présidences de l'OSCE/FCS.
6. Les autres dispositions organisationnelles seront examinées dans le cadre du Groupe de travail B du FCS.

B. Conduite du séminaire

1. Le séminaire sera présidé par la présidence de l'OSCE (Belgique) et débutera par une brève introduction (dans le cadre de la séance 1).
2. Le principal objectif du séminaire est d'avoir un dialogue interactif animé par les orateurs principaux et les intervenants. Afin de promouvoir cette discussion interactive, il est demandé aux délégations de s'abstenir de lire au cours du séminaire les déclarations générales préparées à l'avance.
3. Chaque séance de travail est introduite par le modérateur de la séance (intervention d'une durée maximale de cinq minutes) et suivie des exposés de deux orateurs principaux maximum (d'une durée maximale de quinze minutes chacun) pour lancer la discussion. Le débat sera stimulé par les interventions appropriées de quatre intervenants maximum par séance (d'une durée maximale de cinq minutes chacune). Les interventions des participants seront les bienvenues et leur durée devrait être limitée à un maximum de cinq minutes par orateur. Aux fins d'une conduite efficace du séminaire, le modérateur de chaque séance facilitera et ciblera les discussions et il stimulera un débat interactif en introduisant les questions relatives aux sujets examinés dans le cadre de chaque séance ou en modifiant l'ordre des interventions. Le modérateur est aussi chargé de veiller à ce que tous les participants aient la possibilité de prendre la parole et d'intervenir dans le temps imparti pour chaque séance. Au cours de chaque séance, le modérateur peut adapter le temps de parole susmentionné en fonction du nombre de demandes de parole et du temps imparti pour chaque séance. Les orateurs qui outrepassent leur temps de parole en seront avertis par le modérateur.
4. Avant la séance 4 du séminaire, chaque rapporteur, après des consultations appropriées avec le modérateur de chaque séance, présentera un bref rapport au modérateur de la séance 4 portant sur les questions abordées au cours des séances de travail respectives.
5. Le modérateur de la séance 4 (qui aura assisté à la totalité du séminaire) présentera un aperçu général des trois séances précédentes et contribuera à la discussion sur les conclusions qui en découlent. Les participants au séminaire peuvent également présenter des observations sur des questions qui pourront être examinées ultérieurement dans le cadre de l'OSCE/FCS.
6. Sur la base des rapports présentés par les rapporteurs des quatre séances, le Président du FCS établira (à l'issue du séminaire) un bref résumé des discussions qui sera porté à l'attention du FCS.
7. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.
8. Les autres règles et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au séminaire.